

PROJET PEDAGOGIQUE



Ville de BLERE

Accueil P riscolaire

SOMMAIRE

Introduction.....	2
Contexte et présentation de la ville de Bléré.....	3
Intentions éducatives	4
Intentions pédagogiques.....	5
L'équipe pédagogique	8
Les locaux du périscolaire	9
Le fonctionnement périscolaire (accueil matin et soir et NAP).	10
Le cadre et la loi	14
Les normes d'encadrement :.....	14
Sécurité, hygiène et l'infirmerie	14
Le non négociable :.....	14
Inscriptions, tarifs et règlement intérieur	15
Le quotient familial.....	15
Evaluation du projet pédagogique	16
Annexes	17
Les services et commerces	17
Les associations	17

Introduction

Le projet pédagogique est élaboré en lien avec le Projet éducatif du territoire (PEDT) ainsi que les valeurs éducatives des membres de l'équipe.

Le projet pédagogique est un outil de travail pour l'équipe d'animation. C'est sur cette base d'objectifs et de moyens que chacun doit s'appuyer pour élaborer des projets d'animation.

« Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. » extrait du mémo guide édité par l'institut de la Jeunesse et de l'Education Populaire, établissement public du Ministère de la Cohésion Sociale.

Ce document, destiné également aux familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) au sein du périscolaire de la ville de Bléré, présente le fonctionnement du secteur périscolaire ainsi que les objectifs pédagogiques qui guideront les actions de l'équipe d'animation durant cette nouvelle année.

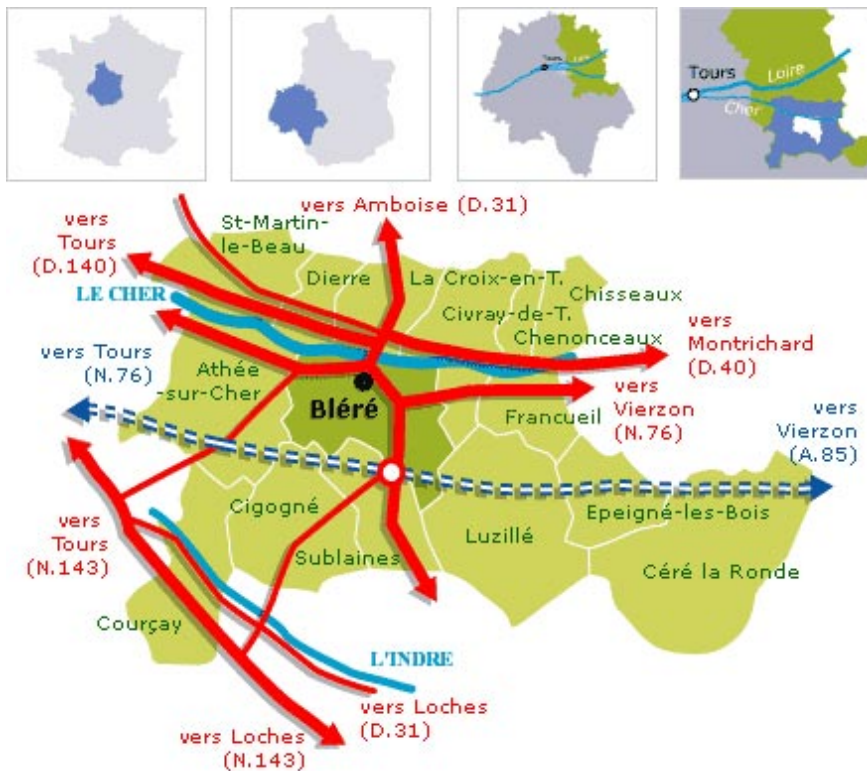
Contexte et présentation de la ville de Bléré.

La ville de Bléré est située à 25 kms de Tours, à l'est du département, elle bénéficie d'un accès facile.

Bléré est desservie par l'autoroute A85 (sortie 11 à 5 min du centre-ville) et par la départementale 976 reliant Tours à Vierzon.

Elle est à proximité de l'aéroport « Tours Val de Loire » (Tours Nord - 31 km) et de la gare TGV de ST PIERRE DES CORPS (20 kms). Bléré dispose également d'une gare à environ 800 m du centre-ville sur une ligne TER reliant TOURS à VIERZON.

Ce réseau est complété par les lignes régulières d'autocars FIL VERT.



BLÉRÉ est une ville de 5 234 habitants, pour une superficie de 30,8 km², chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, en Indre-et-Loire, dont dépendent 15 communes. Elle compte 170 habitants au km².

La ville fait partie de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher (CCBVC).

Située à l'est du département dans la vallée du Cher, au bord de la rivière, Bléré bénéficie de la douceur du climat et du cadre agréable de la Touraine couramment appelée « [Jardin de la France](#) »

Proche de la vallée de la Loire au riche passé historique, les nombreux châteaux et belles demeures des alentours s'ajoutent à la richesse du patrimoine local.

Agréablement fleurie, la ville offre à ses habitants de nombreux services et commerces de proximité [Annexe services et commerces](#) ainsi qu'un grand nombre d'associations sportives, culturelles ou de détente. Le tissu associatif est constitué de 34 associations. [Annexe Associations](#)

De plus, différentes infrastructures sont implantées sur la commune (gymnases, piscine, terrain de foot, court de tennis, salle des fêtes, etc...)

Intentions éducatives

Le projet éducatif de la commune de Bléré s'inscrit dans le cadre du PEDT de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher. Ce PEDT répond donc à certains de ces objectifs :

- Être à l'écoute des attentes et des besoins des familles
- Prendre en compte le rythme des enfants pour proposer des actions adaptées
- Recueillir les besoins des familles en termes d'accueil des enfants
- Favoriser la participation des familles à la vie de la structure
- Favoriser la coopération entre les acteurs du territoire
- Chercher à diversifier l'offre de loisirs en s'appuyant sur les structures locales
- Mettre en place une politique tarifaire d'accessibilité aux activités périscolaires (garderie, NAP).

De plus, le projet éducatif de la ville de Bléré insiste sur :

- l'intégration de l'enfant dans la société :
 - mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chacun est reconnue et respectée.
 - insister, dans le cadre des activités proposées, sur l'importance de la parité.
 - prendre en compte les spécificités, sociales, physiques.
 - impliquer l'enfant dans la vie locale.
 - donner les moyens de prendre sa place au sein de la collectivité et d'en être acteur.
 - permettre l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, aux sports et à la santé.
 - lutter contre les incivilités.
 - prévenir les conduites dites à risques.
 - privilégier l'intégration par la scolarisation.
 - permettre à l'enfant d'avoir une démarche citoyenne.

- l'enfant au cœur du dispositif :
 - développer la personnalité de chaque enfant.
 - favoriser son ouverture d'esprit.
 - développer son autonomie.
 - le responsabiliser.
 - aider à la construction de repères et de limites.
 - permettre à l'enfant d'être détendu dans un cadre de vie différent de la famille et de l'école.
 - ce temps ne doit pas être vécu comme une obligation ou une contrainte.

La commune de Bléré permet à chaque enfant d'avoir accès à différents secteurs d'activités, elle tient compte des rythmes de l'enfant et fournit un encadrement de qualité et sécurisant.

Intentions pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont élaborés en lien avec les objectifs éducatifs de la ville de Bléré. Ce sont les intentions éducatives de la direction. Les objectifs sont la base de travail pour l'équipe d'animation et les autres partenaires éducatifs.

Entre le temps passé en classe ou à l'école, et celui au sein de la famille, l'organisation des temps périscolaires constitue un enjeu essentiel pour enrichir la vie de l'enfant. Il s'agit de stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances et de lui proposer une expérience de la vie en collectivité. L'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés et bienveillants est indispensable pour permettre aux enfants de s'épanouir et de profiter des activités proposées.

Chaque objectif du projet prend en compte, de façon prioritaire, la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Cette année, nous travaillerons sur les objectifs pédagogiques suivants :

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser la mise en place d'un accueil de qualité des familles.
- *Etre à l'écoute des familles*
- *Réaménager l'accueil et mettre en place un point d'information (tableau, photos, album souvenir, livre d'or)*
- *Politesse, sourire, bonjour/au revoir*
- *Associer les familles sur des temps forts*
- *Se rendre disponible pour les familles et mettre en place une communication interne/externe (informer au mieux les familles)*

- Respecter le rythme de l'enfant
- *Mettre en place des activités adaptées à l'âge des enfants*
- *Organiser des activités diverses et variées.*
- *Créer des espaces de vie pour les enfants*

- Etre à l'écoute de l'enfant : développer son sens critique et son autonomie.
- *Proposer un grand choix d'activités et laisser/donner le choix à l'enfant*
- *Mettre en place un aménagement de différents espaces de vie pour les enfants*
- *Investir les enfants dans les tâches quotidiennes (nettoyer les tables, installer le goûter...), les projets, les activités...*
- *Associer l'enfant à l'aménagement des salles d'activités*
- *Organiser des temps d'échange et de discussions*
- *Mettre en place des temps d'échange de savoir-faire entre les enfants et/ou animateurs*

- Sensibiliser l'enfant à une démarche citoyenne
- *Mettre en place des jeux de coopération, de société, avec des règles bien établies (ce qui favorise le contrôle de soi) → Jeux de sociétés, de relais, ...*
- *Créer des règles de vie avec les enfants*
- *Créer des moments de partage et de respect à travers des moments collectifs (goûter, jeux, ...)*
- *Mettre en place le tri des déchets*
- *Accompagner l'enfant dans la découverte de sa ville*
- *Conduire à des comportements d'entraide et de partage (échange de savoir-faire...)*

- Valoriser les projets des enfants
- *Organiser des expositions*
- *Mettre en place des temps parents – enfants*
- *Créer des temps d'échange entre les enfants*

- Proposer des activités de loisirs innovantes
- *Organiser des activités sportives, artistiques, manuelles, etc.*
- *Etre force de proposition en termes de projet d'animation*

La place de l'enfant :

L'Enfant est placé au centre du dispositif qu'est le périscolaire. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer s'entend au sens de : agir, ressentir, dire.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- de s'exprimer, de donner son avis

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permet de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels. L'animateur met en place des règles de vie avec les enfants.

- de prendre des initiatives

L'animateur veille à ce que l'enfant puisse partager avec ses camarades autour d'une activité qu'il pratique ou qu'il apprécie par exemple.

- de faire des choses seul avec une certaine responsabilité.

Les enfants installent puis débarrassent les tables. Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre (dans le même bâtiment) seuls, en respectant les règles de vie.

L'activité :

C'est pour l'enfant un moment de détente et de plaisir qui peut permettre de dialoguer avec les autres enfants et l'adulte. L'activité peut être spontanée ou programmée, à l'initiative des enfants ou des animateurs. Elle peut se dérouler aussi bien avec ou sans la présence d'un adulte (posture animateur ci-dessous).

L'activité doit être en adéquation selon le temps d'accueil où elle se déroule. En effet, l'enfant a des besoins différents selon les moments de la journée, ainsi les activités sont adaptées.

Le temps d'accueil du matin doit favoriser un réveil progressif de l'enfant afin de lui permettre de commencer la classe dans les meilleures dispositions. C'est pourquoi, sera privilégiée la mise en place d'espaces en libre accès proposant des activités calmes telles que jeux de construction, livres, jeux de société, dessins, activités manuelles, création de jeux de société, etc.

Le temps d'accueil du soir se situant après une journée d'école, les activités proposées doivent s'adapter à la fois au besoin de « défoulement » de l'enfant et à la fatigue accumulée durant sa journée. Il faut aussi tenir compte du fait que les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment. (Mise en place de différents espaces : livres, jeux de société, jeux de construction, jeux « libres », etc.)

Pour ces deux temps d'accueil, l'équipe d'animation doit donc proposer :

- une ou plusieurs activités différentes selon le moment de la journée afin de s'adapter au contexte.
- une ou plusieurs activités variées au cours d'un même temps afin de répondre aux différents besoins des enfants, tout en laissant suffisamment de place à l'enfant pour qu'il puisse également être à l'origine d'une activité.
- Enfin, l'équipe d'animation doit faire preuve de vigilance quant au nombre d'activités proposées afin de ne pas déstabiliser l'enfant par un choix trop vaste d'activités.

Sur le temps du matin et du soir, les enfants peuvent aller d'un atelier à l'autre, selon leur humeur ou état de fatigue.

L'animateur prend le temps de privilégier l'échange oral avec l'enfant, ses préoccupations, ses questionnements. L'ECOUTE est une activité à part entière quel que soit le temps d'accueil.

Le temps de pause méridienne est une période charnière entre la classe du matin et de l'après-midi. Ce temps doit ainsi permettre à l'enfant de récupérer de sa matinée de classe et de « faire le plein d'énergie » pour son après-midi de classe. Les activités proposées doivent prendre en considération des besoins de détente, de calme mais également des besoins de dépense physique. (Activités sportives, projets danse, théâtre..., création d'histoires et de contes).

Les NAP élémentaires sont organisées durant le temps de pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 45 les lundis, mardis et jeudis.

- Les activités sont différentes selon les périodes (de vacances à vacances), afin de s'adapter au contexte.
- Différentes personnes interviennent (professeurs des écoles, associations, intervenants spécifiques, animateurs...) pour avoir un large choix d'activités pour les enfants.
- Les activités sont le plus possible variées afin de répondre aux différents besoins des enfants.

Les activités sont proposées aux enfants sur le temps du midi avant ou après le repas selon le service durant lequel ils mangent. Tous les enfants ont accès à ces activités. Ils participent à ces dernières selon leurs souhaits. Une fois engagé dans une activité, l'enfant s'engage jusqu'au bout de la période.

Les activités dites « libres » sont également encadrées pour assurer leur sécurité.

Les NAP maternelles sont organisées en fin de journée scolaire de 15 h 30 à 16 h 30 les lundis, mardis et jeudis.

- Les activités sont différentes selon les périodes (de vacances à vacances) afin de s'adapter au contexte.
- Différentes personnes interviennent (ATSEM, animateurs, intervenants spécifiques...) pour avoir des repères (ATSEM) et un large choix d'activités pour les enfants.
- Les activités sont le plus possible variées afin de répondre aux différents besoins des enfants.

Les enfants participent à ces dernières selon leurs souhaits. Une fois engagé dans une activité, l'enfant s'engage jusqu'au bout de la période.

Les activités dites « libres » sont également encadrées pour assurer leur sécurité.

L'équipe pédagogique

L'accueil périscolaire, dirigé par le responsable du périscolaire, comprend différents temps d'actions dans la journée de l'enfant. L'accueil du matin et du soir, les NAP élémentaires du midi et les NAP maternelles de la fin de journée. L'équipe pédagogique est donc constituée de différents partenaires éducatifs : les écoles, des associations, des intervenants extérieurs, le centre socioculturel, les animateurs, le restaurant scolaire, les ATSEM etc...

Tous ces partenaires sont en étroite collaboration afin de permettre à l'enfant de s'épanouir au mieux dans son environnement.

L'équipe d'animation du périscolaire a un rôle fondamental puisqu'elle participe à tous les moments périscolaires de la journée de l'enfant (accueils du matin et du soir et les NAP). L'équipe est constituée d'un responsable, d'une adjointe/animatrice responsable de l'accueil du matin et du soir ainsi que de 5 animatrices.

Fonctions et rôle de chacun :

- Le responsable du périscolaire est un acteur éducatif, il prend en compte l'environnement social, éducatif et culturel, il contribue à l'évolution de l'action éducative. Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants dont il a la responsabilité et ceci dans le cadre législatif et réglementaire de l'accueil collectif de mineurs. Il a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Pédagogique, le recrutement, l'animation et la formation de l'équipe, la gestion de la structure et les relations entre les différents partenaires (familles, équipes, élus, écoles ...)
- L'adjointe/animatrice seconde le responsable dans ses tâches administratives et sur le terrain. Elle remplace le responsable sur le périscolaire du matin et du soir en son absence, elle participe aux tâches administratives. Elle apporte de la disponibilité pour accueillir les familles et être à leur écoute. Elle assure la communication et la circulation de l'information entre les différents partenaires de l'accueil périscolaire.
- L'équipe d'animation doit respecter et être garante de la mise en œuvre des objectifs du projet pédagogique.

L'animateur est responsable de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant. Il doit être attentif aux rythmes et aux besoins de l'enfant. L'animateur contribue à son éducation. Un animateur doit être capable de travailler en équipe, d'être acteur de la structure et d'être à l'écoute des familles. Il doit faire preuve de bon sens, doit respecter les règles d'hygiène et de vie en collectivité.

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'Enfant. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable. Pour cela, il doit permettre et favoriser l'expression de l'Enfant, mais aussi aller au-devant de lui. Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'Enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'enfant les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes.

On identifie quatre postures chez un animateur :

- Laisser jouer (observation)
- Donner à jouer (installation d'un environnement particulier)
- Faire jouer (diriger)
- Jouer avec

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, etc.).

Les locaux du périscolaire

Des lieux d'activités du périscolaire sont fonction des différents temps de la journée des enfants.

Les locaux utilisés pour les accueils périscolaires (matin et soir) :

- Un espace d'accueil pour les familles
- 3 salles d'accueil/activités pour les élémentaires
- 3 salles d'accueil/activités pour les maternelles
- 1 bibliothèque + 2 salles (grand logis)
- Des sanitaires
- 1 cour + 1 gymnase

Les locaux utilisés pour les Nouvelles Activités Périscolaires :

➤ L'école Jeanne Lecourt :

- 1 salle de projection
- 1 salle de motricité
- Des salles de classes
- 2 salles de sieste
- La cour d'école

➤ L'école Balzac :

- La salle haute du périscolaire
- La grande salle du périscolaire
- Le modulaire (2 salles)
- La salle d'activités du grand logis
- La salle de repos du grand logis
- La bibliothèque
- Les deux nouvelles salles
- Des sanitaires
- La salle d'arts plastiques
- La salle informatique
- Des salles de classes
- 1 cour + 1 gymnase

➤ L'ancienne école rue de la Serine (à 420 m de l'école) :

- Le dojo
- La salle Lorillard (tennis de table)

➤ Les courts de tennis (à la Gâtine, à 720m de l'école)

Le fonctionnement périscolaire (accueil matin et soir et NAP).

L'accueil périscolaire est situé place Balzac à Bléré. Il est habilité par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), à accueillir 220 enfants âgés de 3 à 11 ans. 40 enfants de 3 à 5 ans et 180 enfants de 6 à 11 ans.

L'accueil périscolaire est ouvert durant toute la période scolaire. Il accueille les enfants, le matin, le soir et lors des NAP (Nouvelles activités périscolaires).

La structure périscolaire doit être pour l'enfant un lieu d'expression, d'échange et de socialisation. Elle doit être aussi un lieu de découverte, d'apprentissage, de respect et de loisirs.

Les activités manuelles, sportives, récréatives, et expressives sont le quotidien du périscolaire.

La structure doit être identifiée auprès des familles comme étant un lieu accueillant et sécurisant, où leurs enfants participent à des loisirs éducatifs.

De plus, il est nécessaire que les différents acteurs (écoles, associations, animateurs...) qui entourent l'enfant dans son quotidien travaillent en collaboration, dans le but d'obtenir une cohérence éducative.

L'accueil périscolaire du matin et du soir

L'accueil périscolaire du matin :

L'accueil est ouvert de 7 h 00 à 8 h 45 tous les matins avant la classe. L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. L'animateur note la présence de chaque enfant qui arrive. Différents espaces ludiques seront proposés : coin lecture, dessin, activités, jeux de société et jeux (voiture, Kapla, dinette). L'Enfant peut passer d'une activité à l'autre librement, et ainsi débiter sa journée sereinement.

A 8 h 45 les animateurs vérifient l'effectif d'enfants. Ensuite, les enfants d'élémentaire sont confiés aux professeurs dans la cour de l'école. Les enfants de maternelle sont accompagnés dans leur classe et confiés aux ATSEM et aux professeurs des écoles.

L'accueil périscolaire du soir :

L'accueil est ouvert de 16 h 30 à 18 h 30 après l'école. Les animateurs font l'appel et notent la présence des enfants du périscolaire directement dans les cours d'écoles (maternelle et élémentaire). Les enfants sont ensuite accompagnés dans les locaux du périscolaire et un goûter leur est proposé. L'Enfant peut ensuite jouer librement, seul ou avec un animateur, ou bien encore participer aux activités proposées. Les familles récupèrent leur(s) enfant(s) en échelonné jusqu'à 18 h 30.

L'équipe d'adultes :

La direction :

NOM / Prénom	Fonction	Diplômes
PEGUIN Amandine	Responsable du périscolaire	BPJEPS LTP - BAFD - BAFA - PSC1

L'équipe d'animation

NOM / Prénom	Fonction	Diplômes
BELONDO Vuarda	Adjointe/Animatrice	
DORARD Sandra	Animatrice	BAFA – CAP petite enfance
BONVALET Séverine	Animatrice	BAFA en cours
VILLETTE-LALESSE Marie-Laure	Animatrice	BAFA en cours
DELAVOUX Joëlle	Animatrice	BAFA en cours
HENTRY Kevin	Animateur	BAFA
VESVRE Aurore	Animatrice	BAFA

Les Nouvelles Activités Péricolaires

Les Nouvelles Activités Péricolaires élémentaires :

Les NAP élémentaires ont lieu de 11 h 45 à 13 h 45 les lundis, mardis et jeudis. Les activités sont proposées par périodes de vacances à vacances. Les familles ont deux semaines pour rendre les choix d'activités de leur(s) enfant(s) (choix numérotés de 1 à 5 pour chaque jour de la semaine). Ensuite, une répartition par groupes (max 18 enfants) d'activités est faite. Les familles reçoivent par l'intermédiaire du cahier de liaison de l'école un document qui récapitule le nom de l'activité par jour de leur(s) enfant(s).

Lors de la sortie des classes, les enfants de cycle 3 (CE2-CM2) ont des NAP de 11 h 45 à 12 h 45. Ils se rendent devant ou sous le premier préau (selon le temps). Ils sont pris en charge par un animateur qui fait l'appel de son groupe (max 18 enfants), puis ils se rendent avec celui-ci à l'activité de leur choix.

Les enfants de cycle 2 quant à eux, se rendent au restaurant scolaire afin de déjeuner. Ils passent de manière échelonnée par classe.

De 12 h 45 à 13 h 45 on échange ; les enfants de cycle 2 vont en activité et les enfants de cycle 3 vont au restaurant scolaire. De la même manière, les enfants de cycle 2 sont pris en charge devant ou sous le premier préau et les enfants de cycle 3 passent en échelonné au restaurant scolaire.

Lors des NAP élémentaires, différents partenaires interviennent :

- des professeurs des écoles et des professeurs des écoles retraités.
- des associations sportives et culturelles
- des intervenants extérieurs
- les animateurs du centre socioculturel

En début de période, l'animateur/intervenant reçoit le listing d'appel de son groupe d'enfants. Il doit, avant et après l'activité, vérifier que le groupe est complet. Attention ! chaque animateur est responsable des enfants de son groupe du début à la fin de l'activité. Chaque listing sera mis à jour en fonction des absences des enfants le matin à l'école.

Un code couleur par jour et un affichage des activités seront mis en place afin d'aider les enfants en termes de repères et pour faciliter l'organisation générale.

Les animateurs/intervenants devront fournir une photo d'eux, afin que les enfants aient également un repère visuel.

Les Nouvelles Activités Périscolaires maternelles :

Les NAP maternelles ont lieu de 15 h 30 à 16 h 30 les lundis, mardis et jeudis. Les activités sont proposées par périodes de vacances à vacances, pour les enfants de MS-GS. Les familles ont deux semaines pour rendre les choix d'activités de leur(s) enfant(s) (choix numéroté de 1 à 4, pour chaque jour de la semaine). Ensuite, une répartition par groupes (max 14 enfants) d'activités est faite. Les familles reçoivent par l'intermédiaire du cahier de liaison de l'école un document qui récapitule le nom de l'activité par jour de leur(s) enfant(s).

Cette année, les PS rentrent dans le dispositif des NAP. Néanmoins, leur temps d'activité sera aménagé de manière à ne pas interrompre leur sieste.

Les familles des enfants de petite section n'auront donc pas de choix d'activité à faire. A la sortie de la sieste, la mise en place d'espace en libre accès proposant des activités calmes telles que jeux de construction, livres, jeux de société, dessins, activités manuelles, etc. sera proposé aux enfants. Des ATSEM seront chargées de ce temps-là, afin de donner aux enfants de PS des points de repère dans leur journée.

Lors des NAP maternelles, différents partenaires interviennent :

- des ATSEM
- des associations sportives et culturelles
- des intervenants extérieurs
- les animateurs du centre socioculturel et du périscolaire.

A la sortie de l'école à 15 h 30, les enfants de MS et GS participant au NAP se rassemblent par groupe dans la cour de l'école maternelle ou dans le hall (selon de temps). La liste des activités et des plots de couleur avec le listing et les photos des enfants et animateur/intervenant seront mis en place pour aider les enfants en termes de repère et faciliter l'organisation générale.

En début de période, l'animateur/intervenant reçoit le listing d'appel de son groupe d'enfants. Il doit avant et après l'activité vérifier que le groupe est complet. Attention, chaque animateur est responsable des enfants de son groupe du début à la fin de l'activité. Chaque listing sera mis à jour en fonction des absences des enfants le matin à l'école.

Il sera possible pour les familles qui auraient un enfant en élémentaire (fin de l'école 16 h 00) de récupérer un enfant de maternelle à 16 h. Néanmoins, cet enfant devra être inscrit en « activité libre animée ».

Les enfants de maternelle devront, dans tous les cas, être impérativement dans la cour de l'école Jeanne Lecourt dès 16 h 20 afin de préparer les enfants du périscolaire et du car.

Les familles pourront ensuite récupérer leurs enfants à 16 h 30.

L'équipe d'adultes :

La direction :

NOM / Prénom	Fonction	Diplômes
PEGUIN Amandine	Responsable du périscolaire	BPJEPS LTP - BAFA - BAFA - PSC1

L'équipe d'animation/intervenant

NOM / Prénom	Fonction	Diplômes
VILLETTE-LALESSE Marie-Laure	Animatrice	BAFA en cours
DELAVOUX Joëlle	Animatrice	BAFA en cours
HENTRY Kevin	Animateur	BAFA
VALADE Lucie	Animatrice	BAFA
DUPONT Muriel	ATSEM	CAP petite enfance
CARRASCO Adeline	ATSEM	
BLACHARD Martine	ATSEM	
DELALAY Sylvie	ATSEM	
GIRAULT Martine	ATSEM	
KHODRI/MACHADO Keltoum	Danseuse Orientale/Fleuriste	BAFA CAP Fleuriste
GAUBERT Josiane	Théâtre	Licence Sciences Humaine
LECONTE François	Judo	BE Judo
BUTET Frank	Judo	BE Judo
CHEREAU David	Karaté	BE Karaté et arts martiaux
DUMOND Camille	Animatrice	BAFA PSC1
DEMARNE Pascale	Animatrice	Professeur des écoles (retraitee)
HENRY Jocelyne	Arts plastique	Professeur des écoles (retraitee)
DEVEY Stéphane	Hand	DEJEPS
SAVE Antoine	Hand	DEJEPS
DRODE Fanny	Animatrice	BPJEPS APT
BESANCON Daniel	Tennis	BE tennis
ALAMICHEL Karim	Percussion	DEM Jazz
MOREAU Marion	Gymnastique	BPJEPS AGA AGE
RICART Virginie	Relaxation	Assistante sociale / sophrologue
TIREAU Sébastien	Musique	DVMI
SPORT ANIM'37	Animateurs	Diplôme d'état
BARSACQ Sylvie	Animatrice	Professeur des écoles
POUBANNE Katell	Animatrice	Professeur des écoles
CHAMART Yann	Animateur	Professeur des écoles
LEGRAND Nathalie	Animatrice	Professeur des écoles

Le cadre et la loi

Les normes d'encadrement :

Accueil périscolaire

1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Baignade

1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans

Sécurité, hygiène et l'infirmierie

- L'animateur s'assure régulièrement que tous les enfants soient bien présents.
- L'animateur doit, lors des activités, expliquer le bon maniement des outils.
- Si ce ne sont pas les parents qui récupèrent leurs enfants, il faut vérifier sur le dossier si la personne est autorisée à venir chercher celui-ci.
- Si vous devez maquiller les enfants, vérifier la fiche sanitaire (allergie...).
- Il est plus que nécessaire de demander aux enfants de se laver régulièrement les mains, avant le repas, le goûter ou tout simplement après être allé aux toilettes. Vous devez les accompagner et leur montrer l'exemple.
- En cas de fortes chaleurs, pensez aux casquettes des enfants et à leur mettre de la crème solaire. Il faut les hydrater plusieurs fois dans la journée. Privilégiez les espaces ombragés.
- L'animateur doit montrer l'exemple en ayant lui aussi une casquette, un chapeau, ... sur la tête.
- N'oubliez pas de remplir le registre d'infirmierie général qui sera signé chaque fin de semaine.
- Un animateur ne doit jamais donner de médicaments si l'enfant n'a pas de PAI ou SANS ordonnance.
- Toujours voir avec le responsable en cas de blessures, problèmes... avec un enfant ou une famille.
- Il faut vérifier régulièrement le contenu de la trousse de secours et la réapprovisionner si nécessaire.
- 119 / numéro enfance maltraitée (je préviens ma direction si un enfant se confie à moi mais en aucun cas les parents).

Le non négociable :

- respecter la loi
- Il est interdit de fumer, de consommer de la drogue et/ou de l'alcool dans les locaux.
- Le téléphone portable doit être utilisé en cas de sortie ou d'urgence mais pas dans le cadre privé lors de son temps de travail.
- participer aux réunions.

Inscriptions, tarifs et règlement intérieur

Les familles souhaitant inscrire leur enfant au périscolaire doivent impérativement fournir un dossier d'inscription complet.

Le dossier doit être constitué de :

- Une fiche de renseignements familiaux
- Une attestation d'assurance
- Un jugement de divorce (s'il y a lieu)
- Une fiche sanitaire de liaison par enfant
- Les photocopies du carnet de vaccinations
- Le PAI (s'il y a lieu)
- Une fiche d'inscription par enfant pour le périscolaire, le restaurant scolaire et les NAP

Les tarifs du périscolaire varient en fonction du quotient familial.

Le quotient familial

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires de la CAF qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement (Assedic, indemnités de formation...), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'APL) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc...

Le périscolaire met à jour le quotient familial 2 fois par an, au mois de janvier et au mois de septembre. Une famille peut, si elle le souhaite, nous demander de vérifier son quotient dans l'année.

Un [règlement intérieur](#) est consultable sur le site internet de la ville de Bléré ou à l'entrée de l'accueil périscolaire.

Evaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique doit permettre, en observant l'application pratique sur le terrain, de procéder à d'éventuels ajustements, que ce soit en cours d'année ou l'année scolaire suivante.

Le projet pédagogique repose sur la mobilisation de différents partenaires éducatifs. Il fait intervenir :

- les services de l'Éducation Nationale, les directeurs d'écoles et enseignants.
- les institutions telles que la CAF, la DDCS, la PMI.
- les associations.
- les animateurs du centre socioculturel et du périscolaire
- les ATSEM
- des intervenants extérieurs

Pour chaque objectif opérationnel, il convient de se poser trois questions :

- Quelle est la pertinence de l'objectif ?
- Quelle est l'efficacité de l'action mettant en œuvre cet objectif ? (Comparaison entre objectifs fixés et résultats atteints)
- Quel est son impact ? (Retombées positives ou négatives de l'action sur le public concerné, à moyen et long terme)

Plusieurs critères permettent de vérifier la qualité des activités périscolaire et des NAP :

- diversité des activités,
- qualification des intervenants,
- nombre d'enfants inscrits,
- assiduité des enfants inscrits aux NAP,
- satisfaction des parents,
- satisfaction des enfants,
- modalités d'inscription,
- nombre d'associations, de professionnels intervenants et de personnels municipaux.

Annexes

Les services et commerces

De nombreux commerces et activités variés permettent de répondre aux besoins des habitants.

Des services comme la coiffure, l'esthétique, l'habillement, la restauration rapide et traditionnelle, la presse, la mercerie, le pressing, la laverie, la boulangerie, la pâtisserie, la boucherie, la charcuterie, le traiteur, l'épicerie fine, l'herboristerie, la photographie, la jardinerie, le toilettage, la bijouterie, le bazar, l'électroménager ainsi que les ateliers des artisans fleuristes, tapissiers, peintres, maçons, électriciens, mécaniciens, cordonniers, charpentiers couvreurs, serruriers, carreleurs, tôleurs, installateur de piscine, paysagistes, cyclotourismes, entretien et dépannage en tout genre.

Quelques enseignes de grande distribution, les agences immobilières, les agences bancaires, les assurances, les Pompes Funèbres s'ajoutent à l'offre commerciale.

Renseignements : Chambre des commerces et industries d'Indre et Loire

Des commerçants et artisans de Bléré se sont regroupés au sein de l'**U.C.A.I.** Ainsi, tout au long de l'année, ils proposent des animations et participent à l'organisation de festivités diverses et variées.

La ville de Bléré comprend un tissu économique important.

Elle possède deux zones d'activités :

La zone de BOIS PATAUD

La zone SAINT JULIEN

C'est la CCBVC qui a la compétence économique, elle développe une troisième zone d'activités qui se situe à la fois sur Bléré et sur Sublaines, c'est la zone de BOIS GAULPIED.

Les associations

BLÉRÉ compte un tissu associatif dense, qui donne la possibilité aux enfants et aux adultes de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Croix Rouge- Secours catholique- Épicerie solidaire «coup de pouce»- Centre socioculturel- Ecole de musique Christian Pommard- Harmonie municipale- LACIM- Jumelage Bléré - Garrel- Bléré-ville amie des abeilles- Gymnastique Volontaire et Marche Bléré Val de Cher- S.G.A. Bléré Val de Cher (gymnastique)- Tennis Bléré Val de Cher- Tennis de table Bléré Val de Cher- Football Club Bléré Val de Cher- Handball Bléré Val de Cher- Bléré Volleyball- Judo Bléré Val de Cher- Aviron Bléré Val de Cher | <ul style="list-style-type: none">- Karaté - Karaté Contact Bléré Val de Cher- Fitness Running- Bléré Fitness Form- Aïkido et respiration- La voix en mouvement Qi Gong- Bléré-La Croix Twirling Bâton- Bléré Badminton- Pétanque Bléré Val de Cher- Vélo-club blérois- Club Motonautique- Touraine Ski nautique- Écurie Autocourse- A.A.P.E.G. Association des Amis du plan d'Eau de Grandlay- A.P.P. MA Pêche <p>Dans la ville voisine de La Croix,</p> <ul style="list-style-type: none">- Les Archers de la Croix- Jumelage La Croix - Birstonas |
|--|--|